

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

L'An Deux Mil Quatorze et le 17 Avril à Dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PIBOU Gilbert, Maire, pour la tenue de la réunion, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 11 avril 2014

Etaient Présent (e)s :

M. **PIBOU** Gilbert -Maire,
M. **MOURGUES** Pierre, 1^{er} Adjoint
Mme **PROST-TOURNIER** Anne-Marie, 2^{ème} Adjoint
M. **MARCHIVE** Robert, 3^{ème} Adjoint
Mme **DUPUY** Martine, 4^{ème} Adjoint
M. **BERNARDI** Serge, 5^{ème} Adjoint
Mme **LUDWIG-SIMON** Florence, 6^{ème} Adjoint,
M. **SIX** Alain, M. **VANCEUNEBROECK** Daniel, M. **COMBE** Marc, M. **VOGEL** Dominique, Mme **BALICCO** Dominique, Mme **UBALDI** Martine, Mme **GILLET** Céline, Mme **GILLES** Audrey, M. **TIBIER** Anthony, Mme **PAUCHET** Alexandra, Mme **BEGUE** Amandine, M. **FELTRER** Thierry, M. **RIOUX** Stéphane, M. **AUTHEMAN** Laurent, Mme **DELANNOY** Laetitia, Mme **FERRERO** Béatrice, Mme **BOULHOL** Fabienne, M. **MILCENT** Benoît

Etaient absent(es) :

NEANT

Etaient absent (es) excusé(es) et ayant donné pouvoir

M. **CAROLINGI** Léopold, 7^{ème} Adjoint à M. **VOGEL** Dominique, Mme **POLIDORI** Patricia à M. **PIBOU** Gilbert, M. **BERTAINA** Jean-Pierre à M. **COMBE** Marc, Mme **MOILLE** Sylviane à M. **BERNARDI** Serge

Mouvement lors de la séance

M. **MILCENT** Benoît quitte la séance à 12 h 00 à partir du point intitulé 21.vote du compte de gestion de l'assainissement (M49) exercice 2013. Il laisse un pouvoir à Mme **FERRERO** Béatrice pour les points n°21 à 26.

Secrétaire de séance : Mme **UBALDI** Martine

ORDRE DU JOUR :

- 1. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal de PEGOMAS**
- 2. Désignation des délégués de communes : SICASIL, SITPG , SIAUBC, SDEG, SICTIAM, SIGV, SIGLE**
- 3. Désignation des représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)**
- 4. Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des réserves communales de sécurité-Désignation de deux délégués**
- 5. Désignation du délégué correspondant à la défense**
- 6. Renouvellement du conseil d'administration du C.C.A.S.-désignation des membres élus**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

- 7. Comité de la Caisse des écoles-Désignation des deux conseillers municipaux**
- 8. Modification du nombre des adjoints au maire**
- 9. Election du 8 ème adjoint au maire**
- 10. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**
- 11. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**
- 12. Délégation des pouvoirs du conseil municipal au maire de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT**
- 13. Adoption du taux des indemnités du maire et des adjoints**
- 14. Attribution de l'indemnité de conseil à M. PASINI, comptable public**
- 15. Indemnisation des frais de mission et de déplacement aux frais réels des élus**
- 16. FETES et CEREMONIES-Autorisation de remboursement des frais d'accueil, de repas, de réception de personnalités, des remises de prix...**
- 17. Vote compte administratif de la commune (M14) exercice 2013**
- 18. Vote du compte de gestion de la commune (M14) exercice 2013**
- 19. Affectation du résultat de fonctionnement de la commune (M14) exercice 2013**
- 20. Vote du compte administratif de l'assainissement (M49) exercice 2013**
- 21. Vote du compte de gestion de l'assainissement (M49) exercice 2013**
- 22. Affectation du résultat d'exploitation de l'assainissement (M49) exercice 2013**
- 23. Autorisation à signer convention de partenariat CôtéAzur-Card avec CRT-tarifs de vente des cartes**
- 24. Vote des trois taxes : taxe d'habitation et taxes foncières (bâti et non bâti) pour l'année 2014**
- 25. Vote du budget de la commune (M14) exercice 2014**
- 26. Vote du budget de l'assainissement (M49) exercice 2014**

1. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEGOMAS (délibération n°11-2014)

Le Conseil Municipal par **29 VOIX POUR DECIDE** :

-d'adopter le règlement intérieur concernant les modalités du fonctionnement du Conseil Municipal. La mise à disposition à titre non temporaire d'un local aux groupes non majoritaires est ajoutée à l'article 30 et l'article 31 est rectifié pour fixer la répartition de l'espace d'expression réservé à l'information des élus qui ne sont pas de la majorité sur le magazine municipal (1032 caractères) et sur le site internet (2064 caractères).

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

**2. DESIGNATION DES DELEGUES DE COMMUNES (délibération
n°12-2014)**

Afin de représenter la commune auprès des différents syndicats intercommunaux énumérés ci-après et d'un syndicat départemental, le conseil municipal est appelé à désigner des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue.

a) SICASIL

(Syndicat Intercommunal des communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup)

Le Conseil Municipal a élu au scrutin secret et à la majorité absolue les délégués ci-après au sein du comité syndical du SICASIL :

-Délégué titulaire :
M. PIBOU Gilbert

-Délégué suppléant :
M. MARCHIVE Robert

b) S.I.T.P.G (Syndicat Intercommunal des communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup)

Le Conseil Municipal a élu au scrutin secret et à la majorité absolue les délégués ci-après au sein du comité syndical du S.I.T.P.G. :

-Délégués titulaires :
-M. COMBE Marc
-M. SIX Alain
-M. VANCEUNEBROECK Daniel

-Délégués suppléants :
-M. CAROLINGI Léopold
-M. VOGEL Dominique
-M. TIBIER Anthony

c) S.I.A.U.B.C. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois)

Le Conseil Municipal a élu au scrutin secret et à la majorité absolue les délégués ci-après au sein du comité syndical du S.I.A.U.B.C. :

-Délégués titulaires :
-M. PIBOU Gilbert
-M. MARCHIVE Robert

-Délégué suppléant :
-M. SIX Alain

d) S.D.E.G. (Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz)

Le Conseil Municipal a élu au scrutin secret et à la majorité absolue les délégués ci-après au sein du comité syndical du S.D.E.G. :

-Délégués titulaires :
-M. COMBE Marc

-Délégué suppléant :
-M. PIBOU Gilbert

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

**e) -S.I.C.T.I.A.M. (Syndicat Intercommunal des Collectivités Informatisées
Alpes-Méditerranée)**

Le Conseil Municipal a élu au scrutin secret et à la majorité absolue les délégués ci-après au sein du comité syndical du S.I.C.T.I.A.M. :

-Délégué titulaire :
M. TIBIER Anthony

-Délégué suppléant :
M. COMBE Marc

f) S.I.G.V. (Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage)

Le Conseil Municipal a élu au scrutin secret et à la majorité absolue les délégués ci-après au sein du comité syndical du S.I.G.V. :

-Délégués titulaires :
-M. PIBOU Gilbert
-M. CAROLINGI Léopold

-Délégués suppléants :
- M. BERTAINA Jean-Pierre
-M. BERNARDI Serge

**g) S.I.G.L.E (Syndicat Intercommunal du contrat de Baie de Golfes de
Lérins)**

Le Conseil Municipal a élu au scrutin secret et à la majorité absolue les délégués ci-après au sein du comité syndical du S.I.G.L.E. :

-Délégué titulaire :
-M. PIBOU Gilbert

-Délégué suppléant :
- M. MARCHIVE Robert

**3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES
(CLETC) (délibération n°13-2014)**

Le Conseil Municipal a élu au scrutin secret et à la majorité absolue les représentants ci-après de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) :

-Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie
-M. PIBOU Gilbert

**4. ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES
COMMUNAUX FEUX DE FORETS ET DES RESERVES
COMMUNALES DE SECURITE
Désignation de deux délégués (délibération n°14-2014)**

M. VOGEL Dominique, délégué titulaire et M. COMBE Marc, délégué suppléant sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue au sein de l'Association départementale des comités communaux feux de forêts (C.C.F.F.) du département

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

5 . DELEGUE A LA DEFENSE

Désignation d'un délégué (délibération n°15-2014)

M. VOGEL Dominique est désigné à la main levée comme correspondant défense par **28 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION (M. MILCENT Benoît)**.

6. RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Désignation des membres élus (délibération n°16-2014)

Le Conseil Municipal, par **29 VOIX POUR** :

-FIXE à 15 le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

et ELIT les 7 membres élus du conseil d'administration suivants :

-Mme Martine DUPUY

-Mme Amandine BEGUE

-Mme Patricia POLIDORI

-Mme Martine UBALDI

-M. Daniel VANCEUNEBROECK

-Mme Béatrice FERRERO

-Mme Laetitia DELANNOY

7. COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES :

Désignation de deux conseillers municipaux (délibération n°17-2014)

Le Conseil Municipal par **26 VOIX ELIT** au scrutin secret et à la majorité absolue deux conseillers municipaux allant siéger au comité de la caisse des écoles :

-M. MOURGUES Pierre

-M. TIBIER Anthony

8. MODIFICATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

(délibération n°18-2014)

Le Conseil Municipal Oûi cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR DECIDE** :

-de créer un poste d'adjoint au maire supplémentaire, le 8^{ème} adjoint.

9. ELECTION DU 8 EME ADJOINT AU MAIRE (délibération n°19-2014)

Mme GILLET Céline ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8 ème Adjoint et a été immédiatement installé.

10. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL

D'OFFRES (délibération n°20-2014 reportée à un prochain conseil municipal)

Les élus non majoritaires souhaitent rediscuter de la possibilité d'ouvrir cette commission d'appel d'offres à leur groupe. Ce point est reporté à la prochaine séance.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

**11. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (délibération n°21-2014)**

Le Conseil Municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR DECIDE** :

- de dresser la liste des commissaires ci-après désignés :

Commissaires titulaires :

-M. Gérard OLIVERO
-M. Gérard LECOMPTE
-M. Gilbert LHAUMET
-Mme Mireille LAGIER
-M. André BERTHO
-M. Jean MORNAY
-M. Marcel BELTRAN
-M. Claude GRAGLIA
-M. Armand CICOGNOLA
-Mme Marie-Josèphe ZUCCHINI
-M. Jean-Luc BESANCON
-M. Jean-Paul LATOUR
-Mme Nicole ELINEAU
-M. Jean-Pierre BERTAINA
-Mme Cécile CAILLIERET
-M. Henri MOLINERI

Commissaires suppléants :

-M. Vito GIOIOSA
-M. Paul LONDI
-M. Jean-Paul REYNAUD
-M. Dominique VOGEL
-Mme Jeannine GOMIS
-M. Fortuné DE RACO
-Mme Nicole IPERT
-M. Pierre MAURIN
-M. Marc BIANCHI
-M. André GHIBAUDO
-M. Pierre CONSTANTIN
-M. Gérard NEGRIN
-M. Pierre LATIL
-M. Jean-Claude FERRERO
-M. Léopold CAROLINGI
-M. Jean-François MERCIER

**12. DELEGATION DES POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
MAIRE ARTICLE L2122-22 du CGCT et L2122-23 du CGCT
(délibération n°22-2014)**

Le Conseil Municipal est appelé à :

I. donner délégation au maire pour les matières visées ci-dessous et ce, pour la durée de son mandat au titre de l'article L2122-22 à savoir :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux

2° De procéder au relèvement dans la limite de 10 % par rapport aux tarifs existants des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal

3° De procéder dans les limites fixées par le conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L. 2251-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

Il est précisé que cette délégation est donnée au Maire aux fins de contracter tout emprunt dans la limite de 2 000 000 € et de renégocier lesdits contrats de prêt ainsi que les remboursements anticipés. Par ailleurs, le Maire pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou des modifications.

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

7° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, Notaires, huissiers de justice et experts

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

15 ° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code. Ces deux délégations pourront s'appliquer sur tout le périmètre de la commune où le droit de préemption a été institué et quel que soit le prix mentionné par le vendeur dans la déclaration d'intention d'aliéner

16 ° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les contentieux civils, administratifs et les actions pénales et dans tous les degrés de juridictions.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

17 ° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux que le conducteur soit ou ne soit pas l'auteur du dommage.

18 ° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

20 ° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal à 1 000 000 €

21 ° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme

22 ° D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

23 ° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune

24 ° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Il est également proposé au Conseil Municipal :

-de prendre acte de l'application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne les décisions prises par le maire, il rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises. En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les délégations qui sont accordées ci-dessus au Maire seront momentanément exercées dans l'ordre du tableau conformément à l'article L2122-17 du CGCT.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré **ADOpte PAR 29 VOIX POUR.**

**13. ADOPTION DU TAUX DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES
ADJOINTS (délibération n°23-2014)**

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR** de voter au taux maximal les indemnités ci-dessus.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

**14. ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL A M. PASINI-
COMPTABLE PUBLIC (délibération n°24-2014)**

Le Conseil Municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR DECIDE** :

- d'allouer à Monsieur Bernard PASINI, Comptable du Trésor Public, le bénéfice de ladite indemnité de conseil, au taux de 100%, calculée par application des tarifs et taux fixés à l'article 4 de l'arrêté précité et dans la limite du traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150 pour la durée du mandat du Conseil Municipal. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2014 – Chapitre 011 – nature 6225.

**15. INDEMNISATION DES FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT
AUX FRAIS REELS DES ELUS (délibération n°25-2014)**

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR DECIDE** :

- d'adopter la proposition susmentionnée.

16. FETES ET CEREMONIES : AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ACCUEIL ET DE RECEPTION IMPUTES A L'ARTICLE 6232 (délibération n°26-2014)

Toutes les dépenses d'accueil, de réception, de remise de prix ou de cadeaux dès lors qu'elles sont répétées et/ou importantes en montant, doivent faire l'objet d'une délibération, un certificat administratif ne constituant pas une pièce justificative.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption d'une délibération générale comprenant quatre chapitres, chacun des événements étant par la suite justifié par une décision de l'ordonnateur au lieu et place du certificat.

1) frais de déplacement, de séjour, de personnalités étrangères à la Commune :

Ce type de frais devra faire l'objet d'une décision de l'ordonnateur comportant les noms, prénoms, qualités des bénéficiaires ainsi que le motif et la durée du déplacement et/ou du séjour.

2) Frais de réception de personnalités étrangères à la Commune :

Ce type de frais concerne exclusivement les réceptions c'est-à-dire les buffets et cocktails offerts par la Commune.

La dépense devra faire l'objet d'une décision de l'ordonnateur comportant le nom, prénom du Chef de la Délégation invitée par la Commune ou du responsable du groupe de personnes invitées, ou en cas d'organisation de la réception par la Commune pour les besoins de sa gestion interne, de la mention « Commune organisatrice-bénéficiaire » ainsi que le motif de la réception.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

3) Frais de repas

Ce type de frais devra faire l'objet d'une décision de l'ordonnateur comportant le nombre de repas autorisés et le motif des repas pris en charge par la Commune.

4) Remise de prix, cadeaux fleurs etc.

Ce type de frais devra faire l'objet d'une décision de l'ordonnateur comportant le motif de la manifestation et le nom des bénéficiaires.

L'ensemble de ces dépenses afférentes à ces frais de déplacement, séjour, réception, repas, cadeaux etc. est imputé à l'article 6232.

Le Conseil Municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **26 VOIX POUR** et **3 ABSTENTIONS (Mme FERRERO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît)** DECIDE :

-de donner son accord pour que les frais d'accueil et de réception concernant les Fêtes et les Cérémonies soient remboursés dans les conditions ci-dessus énumérées et imputés à l'article 6232.

17. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE (M14)
EXERCICE 2013 (délibération n°27-2014)

M. PIBOU Gilbert– Maire au cours de l'exercice 2013 est sorti.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur PIBOU Gilbert, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		400 000 €
Opérations de l'exercice	10 194 321.34 €	10 824 805.51 €
TOTAUX	10 194 321.34 €	11 224 805.51 €
Résultats de clôture		1 030 484.17 €
TOTAUX CUMULES	10 194 321.34 €	11 224 805.51 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 030 484.17 €

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

INVESTISSEMENTS

LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés...	99 066.76 €	
Opérations de l'exercice	4 497 843.11 €	5 374 261.69 €
TOTAUX	4 596 909.87 €	5 374 261.69 €
Résultats de clôture		777 351.82 €
Restes à réaliser	672 040.00 €	58 242.00 €
TOTAUX CUMULES	5 268 949.87 €	5 432 503.69 €
RESULTATS DEFINITIFS		163 553.82 €

ENSEMBLE

LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés...	99 066.76 €	400 000.00 €
Opérations de l'exercice	14 692 164.45 €	16 199 067.20 €
TOTAUX	14 791 231.21 €	16 599 067.20 €
Résultats de clôture		1 807 835.99 €
Restes à réaliser	672 040,00 €	58 242.00 €
TOTAUX CUMULES	15 463 271.21 €	16 657 309.20 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 194 037.99 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Receveur Municipal relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête - par **21 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. FELTRER Thierry, M. RIOUX Stéphane, M. AUTHEMAN Laurent, Mme DELANNOY Laetitia, Mme FERRERO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît)** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

**18. VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE (M14)
EXERCICE 2013 (délibération n°28-2014)**

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2013, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune de l'exercice

2013 par **21 VOIX POUR et 7 VOIX ABSTENTIONS**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'aucune anomalie n'est apparue :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées lors de l'exercice 2013,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne des différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et l'approuve par **22 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. FELTRER Thierry, M. RIOUX Stéphane, M. AUTHEMAN Laurent, Mme DELANNOY Laetitia, Mme FERRERO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît)** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**19. AFFECTATION DU RESULTAT DU FONCTIONNEMENT DE LA
COMMUNE (M14) EXERCICE 2013 (délibération n°29-2014)**

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Après avoir adopté le compte administratif de la commune de l'exercice 2013, le Conseil Municipal peut procéder à l'affectation de tout ou partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013.

Le compte administratif de l'exercice 2013 précédemment voté fait apparaître un excédent de clôture en fonctionnement de 1 030 484.17 €.

Le Conseil Municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **22 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. FELTRER Thierry, M. RIOUX Stéphane, M. AUTHEMAN Laurent, Mme DELANNOY Laetitia, Mme FERRERO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît)** DECIDE :

- d'affecter la somme de 600 000 € en section d'investissement au compte 1068 et de maintenir la somme de 430 484.17 € en section de fonctionnement au compte 002.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

**20. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE
L'ASSAINISSEMENT (M49) EXERCICE 2013 (délibération n°30-
2014)**

M. PIBOU Gilbert-Maire au cours de l'exercice 2013 est sorti.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur PIBOU Gilbert, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

EXPLOITATION

LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		339 093.79 €
Opérations de l'exercice	160 092.02 €	188 585.34 €
TOTAUX	160 092.02 €	527 679.13 €
Résultats de clôture		367 587.11 €
TOTAUX CUMULES	160 092.02 €	527 679.13 €
RESULTATS DEFINITIFS		367 587.11 €

INVESTISSEMENTS

LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés...		662 348.29 €
Opérations de l'exercice	51 674.94 €	244 776.71 €
TOTAUX	51 674.94 €	907 125.00 €
Résultats de clôture		855 450.06 €
R.A.R	787 600.00 €	
TOTAUX CUMULES	839 274.94 €	907 125.00 €
RESULTATS DEFINITIFS		67 850.06 €

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

ENSEMBLE

LIBELLE	Dépenses ou déficit	ou Recettes ou excédents
Résultats reportés...		1 001 442.08 €
Opérations de l'exercice	211 766.96 €	433 362.05 €
TOTAUX	211 766.96 €	1 434 804.13 €
Résultats de clôture		1 223 037.17 €
Restes à réaliser	787 600.00 €	
TOTAUX CUMULES	999 366.96 €	1 434 804.13 €
RESULTATS DEFINITIFS		435 437.17 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Receveur Municipal relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête - par **21 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. FELTRER Thierry, M. RIOUX Stéphane, M. AUTHEMAN Laurent, Mme DELANNOY Laetitia, Mme FERRERO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît)** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

**21. VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT (M49)
EXERCICE 2013 (délibération n°31-2014)**

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2013, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'assainissement de

l'exercice 2013 par **21 VOIX POUR et 7 VOIX ABSTENTIONS**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant qu'aucune anomalie n'est apparue :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées lors de l'exercice 2013,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne des différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et l'approuve par **22 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. FELTRER Thierry, M. RIOUX Stéphane, M. AUTHEMAN Laurent, Mme DELANNOY Laetitia, Mme FERRERO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît)** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

22. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'ASSAINISSEMENT (M49) (délibération n°32-2014)

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Après avoir adopté le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2013, le Conseil Municipal peut procéder à l'affectation de tout ou partie du résultat d'exploitation de l'exercice 2013.

Le compte administratif précédemment voté fait apparaître un excédent de l'exploitation de 367 587.11 €.

Le Conseil Municipal Oüi cet exposé et après en avoir délibéré par **22 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. FELTRER Thierry, M. RIOUX Stéphane, M. AUTHEMAN Laurent, Mme DELANNOY Laetitia, Mme FERRERO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît)** DECIDE :

- d'affecter la somme de 337 604.11 € en section d'investissement au compte 1068 et de maintenir en section d'exploitation la somme de 29 983.00 €.

23. AUTORISATION A SIGNER CONVENTION DE PARTENARIAT COTEDAZUR CARD AVEC CRT ET TARIFS DE VENTE (délibération n°33-2014)

Mme LUDWIG-SIMON Florence expose :

La Cotedazur-card est un passeport électronique pré-payé donnant accès, en mode tout inclus, à un panier diversifié d'activités, de loisirs et de visites sur tout le territoire de la grande Côte d'Azur, incluant l'ensemble des Alpes-Maritimes, la Principauté de Monaco, ainsi qu'une partie du Var/Est.

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

Il existera deux formules, une carte 3 jours consécutifs et une carte 6 jours consécutifs, en version adulte et enfant.

Son prix est particulièrement attractif pour le public touristique, et même local.

Dans le cadre de la promotion touristique, et pour apporter un service supplémentaire à la population, le service point info tourisme pourrait distribuer cette carte aux tarifs suivants :

-carte 3 jours consécutifs : 39 €-tarif réduit enfant (4-12 ans inclus) : 21 €

-carte 6 jours consécutifs : 54 €-Tarif réduit enfant (4-12 ans inclus) : 29 €

La gratuité à partir du 3^{ème} Pass enfant du même groupe familial ne s'applique que s'il y a eu achat de 2 cartes Adultes et de 2 cartes Enfants, quelle que soit la formule choisie.

Cette offre ne concerne pas les groupes.

Les modalités de la commission de 7 % TTC du montant des cartes vendues et de la facturation de cette carte sont stipulées dans une charte.

Le Conseil Municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **29 VOIX POUR DECIDE** :

-d'adopter le principe de diffuser cette carte Côtédazur-card au point info tourisme.

-d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de cette carte COTEDAZUR-CARD, d'entériner les tarifs de vente et de l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant, notamment la charte.

24. VOTE DES TROIS TAXES : TAXE D'HABITATION, TAXES FONCIERES (BATI ET NON BATI) POUR L'ANNEE 2014 (délibération n°34-2014)

Madame PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Comme chaque année, les taux d'imposition des taxes directes locales doivent être fixés par le Conseil Municipal.

Pour l'année 2014, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux que 2013 à savoir :

Taxe d'habitation	16.58 %
Taxe foncière (bâti)	16.66 %
Taxe foncière (non bâti)	39.55 %

Le Conseil Municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **26 POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme FERRERRO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît)** DECIDE :

-de maintenir pour l'exercice 2014 les taux des taxes directes locales de la manière suivante :

Taxe d'habitation	16.58 %
Taxe foncière (bâti)	16.66 %
Taxe foncière (non bâti)	39.55 %

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

25. VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE M14 EXERCICE 2014
(délibération n°35-2014)

Le Débat d'Orientation Budgétaire ayant bien été présenté en séance du 25 février 2014, les élus passe ensuite au vote du budget de la commune.

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de voter le budget (M 14) pour la gestion de la commune.

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie, adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal du projet de budget pour l'exercice 2014, qui s'élève à :

- **DEPENSES** : 11 800 619 € (F : 7 103 118 € + I : 4 697 501 €)
- **RECETTES** : 11 800 619 € (F : 7 103 118 € + I : 4 697 501 €)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif pour l'exercice 2013 – chapitre par chapitre – pour la section d'investissement et la section de fonctionnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2014, soit dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la commune 2014,

VOTE le budget de la commune pour l'exercice 2014 par :

22 POUR et 7 ABSTENTIONS (M. FELTRER Thierry, M. RIOUX Stéphane, M. AUTHEMAN Laurent, Mme DELANNOY Laetitia, Mme FERRERO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît)

APPROUVE la section d'investissement, qui s'équilibre à la somme de 4 697 501,00 €

et qui se résume ainsi :

**BALANCE GENERALE
SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

Chapitres	Restes à réaliser 2013	Propositions Nouvelles	Votes du Conseil Municipal
21 immobilisations corporelles	371 040,00 €	779 292,00 €	1 150 332,00 €
23 immobilisation en cours	301 000,00 €	2 929 000,00 €	3 230 000,00 €
16 remboursements d'emprunts		206 684,00 €	206 684,00 €
020 Dépenses imprévues investissement		41 868,00 €	41 868,00 €
040 Opérations d'ordre entre section		68 617,00 €	68 617,00 €
TOTAL	672 040.00 €	4 025 461.00 €	4 697 501.00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées			4 697 501.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Restes à réaliser 2013	Propositions Nouvelles	Votes du Conseil Municipal
13 subventions d'investissement	58 242,00 €	853 695,00 €	911 937,00 €
10 Dotations Fonds divers et Réserves (sauf 1068)		560 354,18 €	560 354,18 €
1068 Dotations Fonds réserves divers		600 000,00 €	600 000,00 €
27 autres immos financières		1 600 000,00 €	1 600 000,00 €
024 Produits des cessions d'immobilisation		60 000,00 €	60 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections		187 858,00 €	187 858,00 €
TOTAL	58 242.00 €	3 861 907.18 €	3 920 149.18 €

R001 solde d'exécution positif reporté ou anticipé	777 351.82 €
Total des recettes d'investissement cumulées	4 697 501.00 €

APPROUVE la section de Fonctionnement, qui s'équilibre à la somme de : **7 103 118.00 €** et qui se résume ainsi :

BALANCE GENERALE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Propositions Nouvelles	Vote du Conseil Municipal
011 Charges à caractère général	1 287 160 .00 €	1 287 160.00 €
012 Charges de personnel	4 467 553.00 €	4 467 553.00 €
014 Atténuation de produits	190 644.00 €	190 644.00 €
65 Autres charges gestion courante	509 010.00 €	509 010.00 €
66 Charges financières	283 324.00 €	283 324.00 €
67 Charges exceptionnelles	70 125.00 €	70 125.00 €
022 Dépenses imprévues fonctionnement	107 444.00 €	107 444.00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	187 858.00 €	187 858.00 €
Total	7 103 118.00 €	7 103 118.00 €

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	7 103 118.00 €
--	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Propositions Nouvelles	Vote du Conseil Municipal
70 Produits des services	673 400.00 €	673 400.00 €
73 Impôts et taxes	4 540 523.00 €	4 540 523.00 €
74 Dotations et participations	1 168 348.00 €	1 168 348.00 €
75 Autres produits gestion courante	41 500.00 €	41 500.00 €
013 Atténuation de charges	150 645.83 €	150 645.83 €
77 Produits exceptionnels	29 600.00 €	29 600.00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	68 617.00 €	68 617.00 €
TOTAL	6 672 633.83 €	6 672 633.83 €

R002 Résultat reporté ou anticipé	430 484.17 €
-----------------------------------	--------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	7 103 118.00 €
--	-----------------------

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

26. VOTE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT M49 EXERCICE 2014
(délibération n°36-2014)

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie expose :

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de voter le budget (M 49) pour la gestion de l'assainissement.

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie, adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal du projet de budget pour l'exercice 2014, qui s'élève à :

- **DEPENSES : 1 613 704.11 €** (E : 330 135.94 € + I : 1 283 568.17 €)
- **RECETTES : 1 613 704.11 €** (E : 330 135.94 € + I : 1 283 568.17 €).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget pour l'exercice 2014 – chapitre par chapitre – pour la section d'investissement et la section d'exploitation, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2014 soit dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la commune 2014,

VOTE le budget de l'assainissement pour l'exercice 2014 par :

22 VOIX POUR et 7 VOIX ABSTENTIONS (M. FELTRER Thierry, M. RIOUX Stéphane, M. AUTHEMAN Laurent, Mme DELANNOY Laetitia, Mme FERRERO Béatrice, Mme BOULHOL Fabienne, M. MILCENT Benoît)

APPROUVE la section d'investissement, qui s'équilibre à la somme de
1 283 568.17 €

et qui se résume ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

Chapitres	RAR 2013	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
21 Immobilisations corporelles	787 600.00 €	470 323.17 €	1 257 923.17 €
16 Emprunts et dettes assimilées		2 700.00 €	2 700.00 €
040 Opérations d'ordre entre sections		4 152.00 €	4 152.00 €
27 autres immos financières		18 793.00 €	18 793.00 €
TOTAL	787 600.00 €	495 968.17 €	1 283 568.17 €

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

RECETTES

Chapitres	Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
21 immob. Corporelle	18 793.00 €	18 793.00 €
106 Dotations fonds divers réserves	337 604.11 €	337 604.11 €
040 opérations d'ordre entre sections	34 135.00 €	34 135.00 €
27 autres immos financières	37 586.00 €	37 586.00 €
TOTAL	428 118.11 €	428 118.11 €

R001 solde d'exécution reporté ou anticipé	855 450.06 €
--	--------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 283 568.17 €
---	-----------------------

APPROUVE la section d'exploitation, qui s'équilibre à la somme de **330 135.94 €**

Et qui se résume ainsi :

**SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE
DEPENSES**

Chapitres	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
011 Charges à caractère général	145 770.94 €	145 770.94 €
65 Autres charges gestion courante	20 000.00 €	20 000.00 €
66 Charges financières	230.00 €	230.00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	34 135.00	34 135.00 €
68 Dotations aux amortissements	110 000.00 €	110 000.00 €
022 Dépenses imprévues fonct.	20 000.00 €	20 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		330 135.94 €

RECETTES

Chapitres	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal
70 Ventes Prod fab, prest serv, marchandises	296 000.94 €	296 000.94 €
042 Opérations d'ordre entre sections	4 152.00 €	4 152.00 €
TOTAL	300 152.94 €	300 152.94 €

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2014 A 10 H 00**

R002 résultat reporté ou anticipé	29 983.00 €
Total des recettes d'exploitation cumulées	330 135.94 €

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la séance close.
La séance est levée à 12 h 30.